



# **RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2023**

Conseil municipal du 05 avril 2023

# CADRE GÉNÉRAL

Le budget communal est **l'acte fondamental de la gestion municipale** car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un **acte de prévision** : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Mais le budget communal c'est aussi un **acte d'autorisation** : le budget est l'acte juridique par lequel le maire organe exécutif de la collectivité – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Le Budget primitif 2023 a été construit dans le strict respect des objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires le 02 mars 2023.

Il intervient dans un contexte budgétaire très contraint qui impose une grande prudence. Aux crises sanitaires de 2020 et 2021 qui ont engendré des conséquences non négligeables sur les finances communales est venu se greffer une crise énergétique et un très fort rebond de l'inflation.

Pour autant ce budget 2023 illustre bien la volonté de la municipalité au regard de ses capacités financières à poursuivre la mise en œuvre des axes prioritaires de la mandature :

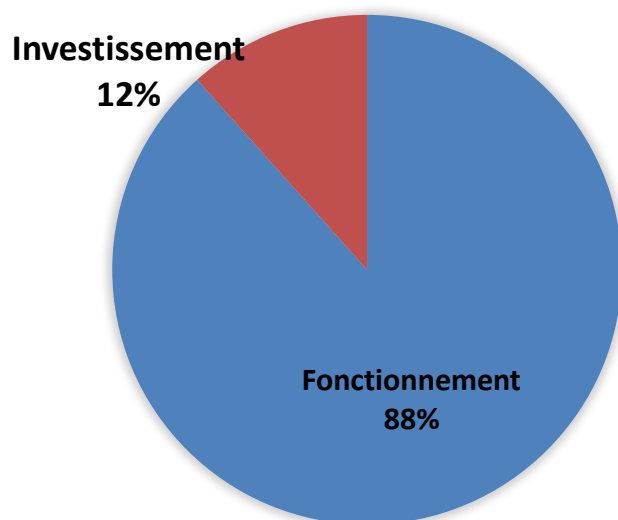
- Construire une ville plus belle et agréable à vivre
- Être attentifs à tous
- Contribuer au bien être et à l'épanouissement de chaque Houlmois

***Ce document a pour objectif de présenter les principales informations et évolutions du budget 2023 du budget principal de la Commune.***

# LES VOLUMES FINANCIERS POUR 2023 (Page 9 du BP2023)

**Un budget global (FONCT. + INVEST ) de 4 866 213,63 € en hausse de +1,48% % par rapport au BP 2022**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022		117 544.65	39 190.39	
Mouvements réels	4 093 571.34	4 183 414.00	526 064.59	489 171,99
Mouvements d'ordre	76 082.99	0,00		76 082.99
<b>TOTAL</b>	<b>4 300 958.65</b>	<b>4 300 958.65</b>	<b>565 254.98</b>	<b>565 254.98</b>



## Un budget primitif 2023 marqué par :

- la vague inflationniste sur les matières premières, en particuliers, les fluides, les achats qui conduisent à une forte prévision de croissance des dépenses de services **+11,7% par rapport à 2022** (pour mémoire le rapport était de +7,47% pour la période 2022 et 2021)
- Des prévisions de recettes de fonctionnement prudentes mais en progression de **+10%**,
- Une fiscalité contenue par la reconduction des taux communaux de la fiscalité locale sur le foncier bâti et non bâti.
- Des prévisions de dépenses d'équipement en lien avec les marges de manœuvres de la collectivité. en baisse de **36%** et qui représentent 601% des dépenses réelles d'investissement).
- Un endettement maîtrisé. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**La section d'investissement** comprend les opérations en capital qui ont pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles ainsi que le remboursement du capital de la dette. En recette elle intègre le reversement du fonds de compensation de la TVA, les subventions, l'autofinancement.

Elle est composée d'opérations:

- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement; Dans le présent BP elles s'apparentent des recettes internes.

La section d'investissement reprend fidèlement les orientations budgétaires présentées le 02 mars 2023.

Pour l'année 2023 elle s'équilibre à hauteur de **565 254,98**, soit – 36,4% par rapport au BP 2022.

Les crédits nouveaux à hauteur de **312 882€** seront axés sur :

- Les études pour des travaux d'aménagement
- La valorisation du patrimoine communal
- L'amélioration des conditions de travail des services,

→ Financés exclusivement par les fonds propres,

## Les dépenses réelles d'investissement (page 12 BP2023)

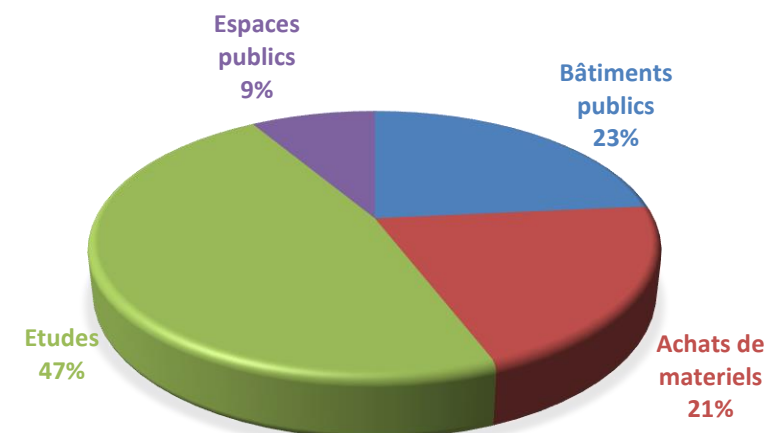
	LIBELLE	RAR 2022	Propositions nouvelles 2023	BP 2023 (Propositions + RAR)
	Résultat reporté		39 190,39	39 190,39
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>30 124,06</b>	<b>312 940,53</b>	<b>343 064,59</b>
13	subventions d'investissement			
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>183 000,00</b>	<b>183 000,00</b>
18	<b>Compte de liaison</b>			
27	<b>Autres immobilisations financières</b>			
020	<b>Dépenses Imprévues</b>			-
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>30 124,06</b>	<b>535 130,92</b>	<b>565 254,98</b>

### Programme d'investissement pour 2023 (hors restes à réaliser)

- Études diverses : Définition du programme d'investissement pour la réfection du foyer et du parc : **une enveloppe de 112 000€**
- Espaces publics - suite et fin du programme d'aménagement du Cimetière: (reprises de concessions, création d'un Jardin du souvenir) : **20 000 €**
- Bâtiments communaux - Travaux de mise aux normes : **55 600€**
- Achat de matériels et outillages pour les services : **49 000€**
  - Services techniques : 20 000 €
  - Restaurant scolaire : 12 000€
  - Informatique : 13 000€
  - Écoles : 2 000€
  - ALSH : 2 000 €

Ventilation des crédits d'équipement nouveaux à hauteur de **312 940 €** pour l'année 2023.

↓  
VENTILLATION DES NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



**Recettes d'investissement (page 13 du BP 2023)**

PROJECTIONS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023				
COMPTE	LIBELLE	RAR 2022	Propositions nouvelles 2023	BP 2023 (Propositions + RAR)
OO1	Résultat reporté			-
13	Subventions d'investissement	<b>52 471,99</b>	<b>5 300,00</b>	<b>57 771,99</b>
10	Dotations fonds divers et réserves		<b>218 200,00</b>	<b>218 200,00</b>
1022	Dont FCTVA		88 200,00	88 200,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		130 000,00	130 000,00
16	Emprunt	<b>200 000,00</b>		<b>200 000,00</b>
27	reprise de dettes par la métropole		<b>13 200,00</b>	<b>13 200,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>252 471,99</b>	<b>236 700,00</b>	<b>489 171,99</b>
O21	Virement section de fonctionnement			
O40	Opération d'ordre de transfert entre section		76 082,00	76 082,00
O41	Opérations patrimoniales		-	-
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>76 082,00</b>	<b>76 082,00</b>
<b>TOTAL recettes d'invest de l'exercice</b>		<b>252 471,99</b>	<b>312 782,99</b>	<b>565 254,98</b>

**Mode de financement des investissements :**

Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements, , le FCTVA, le solde d'exécution) , les subventions,

**Autofinancement :** 507 482,99 €  
**Subventions :** 57 771,99€

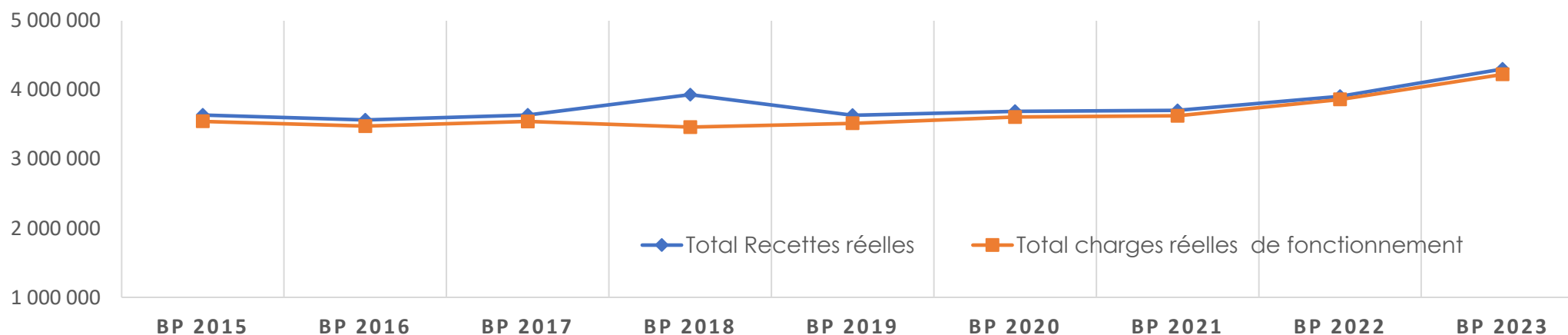
## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante avec en dépenses principalement les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations), et en recettes essentiellement les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les produits d'exploitation du domaine et des services publics locaux.

Elle est composée d'opérations:

- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement;

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **4 300 858,65€**, soit + 10% Par rapport au BP 2022 et +8,86% par rapport au CA 2022).

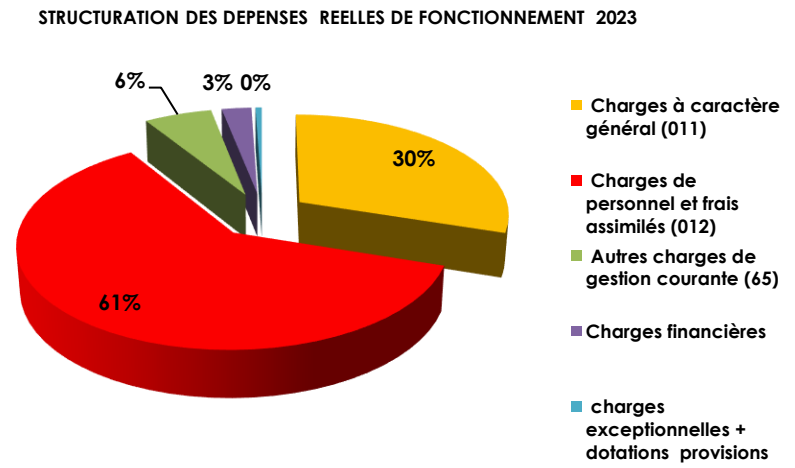
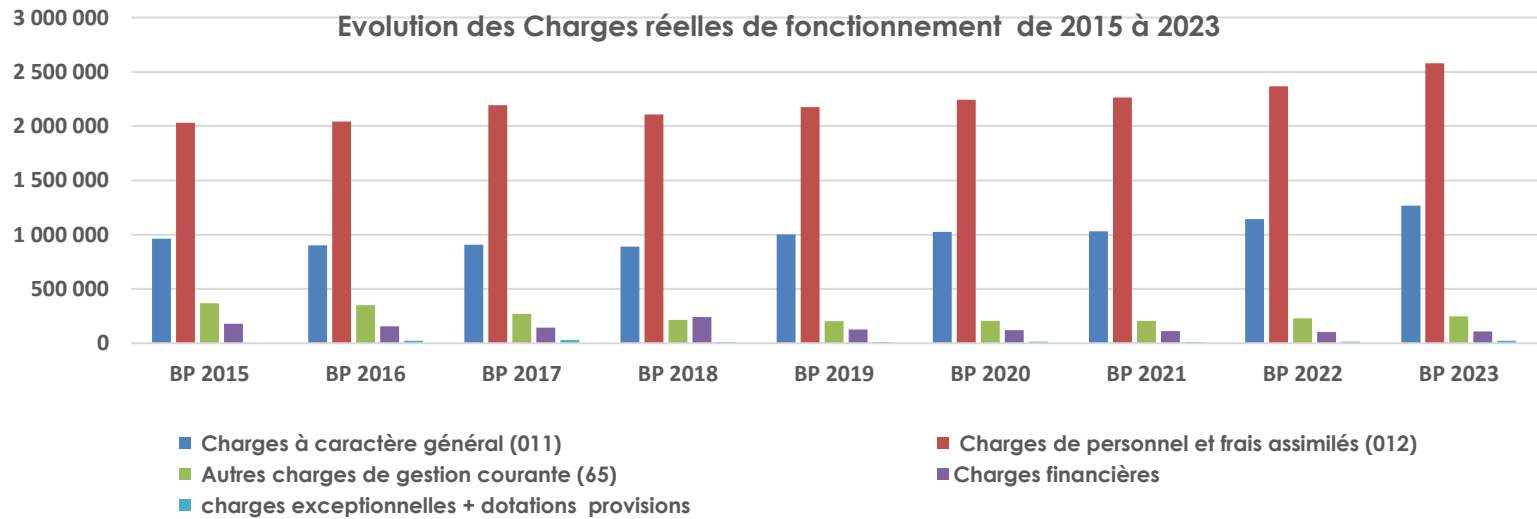


# Les dépenses réelles de fonctionnement (page 15 du BP 2023)

Des prévisions de dépenses réelles en augmentation de **+11,86%** par rapport au BP l'année 2022. (+9,17% par rapport au CA 2022).

## Vue d'ensemble

	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Évolution BP/BP	Évolution BP23/CA22
Charges à caractère général	852 437,82	1 026 300,00	1 007 557,61	1 115 722,50	1 142 638,81	1 265 521,00	13,43%	10,75%
Charges de personnel et frais assimilés	2 088 633,14	2 264 080,14	2 174 458,46	2 311 071,63	2 376 508,15	2 577 550,34	11,53%	8,46%
Atténuation de produits	3 277,00	7 000,00	1 464,00	3 000,00	836,00	3 000,00	0,00%	258,85%
Dépenses de gestion courante	181 639,97	205 500,00	200 569,44	235 000,00	234 464,34	247 500,00	5,32%	5,56%
<b>Total charges de gestion</b>	<b>3 125 987,93</b>	<b>3 502 880,14</b>	<b>3 384 049,51</b>	<b>3 664 794,13</b>	<b>3 754 447,30</b>	<b>4 093 571,34</b>	<b>11,70%</b>	<b>9,03%</b>
Charges financières	118 509,93	110 930,00	110 671,50	103 000,00	102434,46	108 304,32	5,15%	5,73%
Charges exceptionnelles	1 544,35	3 614,80	1 407,17	2 000,00	6269,29	18 000,00	800,00%	187,11%
Dotations aux amortissements et provisions	-	7 000,00		7 000,00	7000	5 000,00	-28,57%	-28,57%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 246 042,21</b>	<b>3 624 424,94</b>	<b>3 496 128,18</b>	<b>3 776 794,13</b>	<b>3 870 151,05</b>	<b>4 224 875,66</b>	<b>11,86%</b>	<b>9,17%</b>





**Ce qu'il faut retenir :**

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Des charges de gestion sont en forte augmentation de l'ordre **11,7%** pour prendre en compte les effets inflationnistes sur les matières premières notamment l'Energie et le combustible, l'alimentation.

**❑ Les charges à caractère général : +10,6 % par rapport au BP 2022 (détails pages 35 et 36 du BP 2023)**

Elles représentent 30% des charges réelles de la collectivité.

Par rapport aux années antérieures la tendance est inversée. La ville va faire face comme toutes les collectivités aux effets directs de l'inflation sur matières premières (Électricité, gaz, alimentation...)

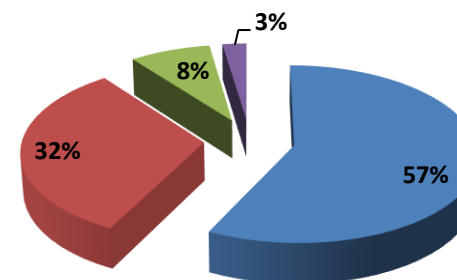
Pour l'année 2023 elles sont prévues avec une augmentation de **+10,6 %** par rapport aux prévisions de 2022.

Charges à caractère général (011)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Évolution BP23/BP22.
<b>Achats (c/60)</b>	494 079	526 380	528 400	639 402	726 021	13,5%
<b>Services extérieurs (c/61)</b>	367 266	357 120	366 100	376 590	408 000	8,3%
<b>Autres servies extérieurs (c/62)</b>	117 200	118 600	111 800	101 300	101 500	0,2%
<b>Taxes (c/ 63)</b>	22 000	22 000	26 000	27 000	30 000	11,1%
<b>Total Chap. 011</b>	<b>1 000 545</b>	<b>1 024 100</b>	<b>1 032 300</b>	<b>1 144 292</b>	<b>1 265 521</b>	<b>10,6%</b>

Cette évolution intègre :

- L'inflation sur les achats de matières premières (Électricité, gaz, alimentation...),
- Les besoins liés au bon fonctionnement des ALSH ( diversification des activités,...),
- L'entretien et la maintenance des bâtiments communaux.
- L'entretien des espaces publics

Ventilation des Charges à caractère général (011) pour 2023



■ Achats (c/60)  
■ Services extérieurs (c/61)  
■ Autres servies extérieurs (c/62)  
■ Taxes (c/ 63)

## **Les charges de personnel : +8,9% par rapport au BP 2022 ( détails pages 36 et 37)**

Ces charges constituent le principal poste de dépenses budgétaires de la collectivité soit **61%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Le budget 2023 présentera une hausse des crédits budgétaires de **+8,9%** par rapport au BP 2022 (*+8,46% par rapport au CFU 2022*) pour les charges de personnel.

Ces prévisions à la hausse intègrent aussi bien des éléments structurels que conjoncturels telles que :

- Les mesures gouvernementales sensées stimuler le pouvoir d'achat des agents à savoir le dégel du point d'indice de la fonction publique en année pleine.
- Mesures statutaires et GVT (avancements d'échelons et de grades ...)
- Le besoins conjoncturelles pour le bon fonctionnement des services ( ALSH, remplacement d'agents en congés d maladies, maternité....)

Il n'est pas prévu d'augmentation des effectifs de la collectivité.

Charges de personnel et frais assimilés (012)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Évolution BP23/BP22
<b>Rémunérations</b>	1 525 331	1 578 877	1 600 000	1 670 211	1 848 550	<b>10,7%</b>
<b>Cotisations</b>	633 500	647 500	647 000	678 800	711 000	<b>4,7%</b>
<b>Autres</b>	16 000	17 000	17 000	18 000	18 000	<b>0,0%</b>
<b>Total Chap. 012</b>	<b>2 174 831</b>	<b>2 243 377</b>	<b>2 264 000</b>	<b>2 367 011</b>	<b>2 577 550</b>	<b>8,9%</b>

## Les autres charges de gestion courantes : +7,5% par rapport au BP 2022

Sur ce chapitre, on retrouve :

- Les indemnités et frais de mission du Maire et des Adjointes.
- Les subventions aux associations (article 6574) dont le montant est prévu à hauteur de 35 000 €,). Ces subventions contribuent tout au long de l'année à créer ou maintenir du lien social.
- Les créances admises en non-valeur (article 6541) et les créances éteintes (article 6542).
- L'article 65738 concerne la subvention au budget autonome du CCAS. Un crédit de 40 000 € est nécessaire pour équilibrer ce budget.

Autres charges de gestion courante (65)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Évolution BP23/BP22
Elus	125 059	121 000	121 000	131 000	156 000	19,1%
Subventions aux associations	45 000	40 000	40 000	34 800	35 000	0,6%
Autres	34 000	44 500	44 500	64 500	56 500	-12,4%
<b>Total Chap. 65</b>	<b>204 059</b>	<b>205 500</b>	<b>205 500</b>	<b>230 300</b>	<b>247 500</b>	<b>7,5%</b>

## Les charges financières

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2023 s'élève à **108 000 €** contre **103 000€** en 2022.

Cette légère augmentation est en cohérence avec le profil d'extinction de la dette.

Les charges d'intérêt représentent 25,20 €/Hab.

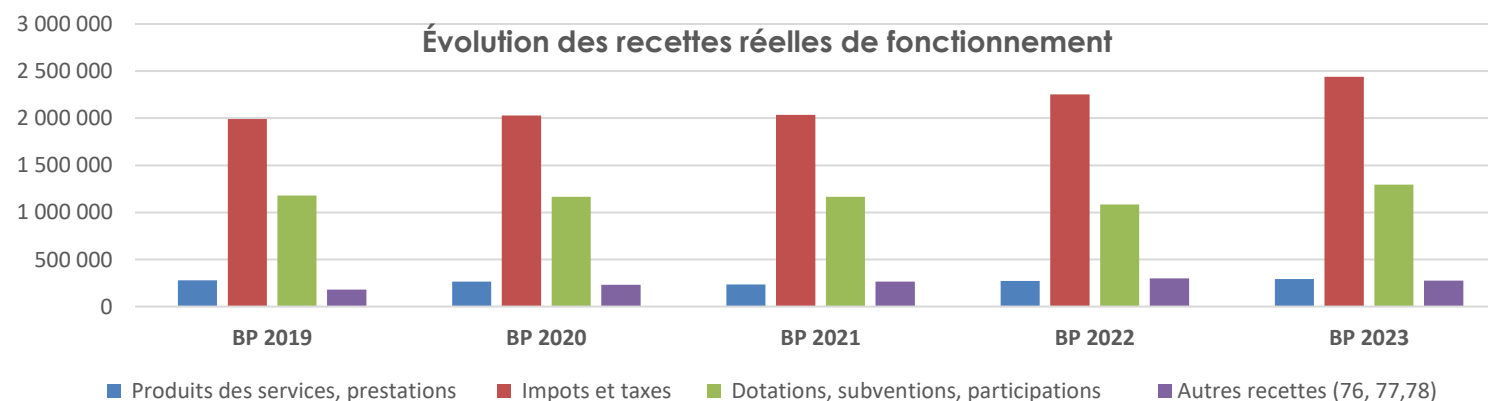
Encours prévisionnel de la dette au 31/12/2023 : **1 979 078 €**, soit 482 €/hab.

# RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (Page 16 du BP 2023)

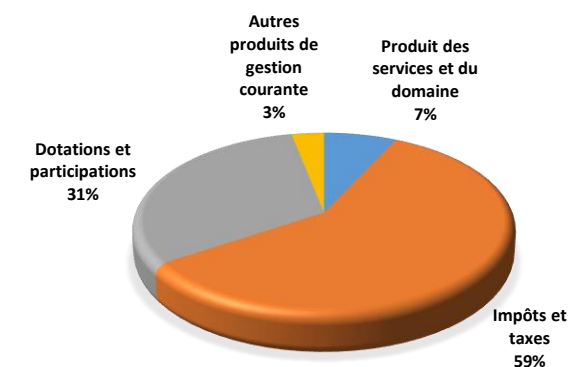
Excédent de fonctionnement reporté  
pour 2023 de :  
**117 544,65€**

## Vue d'ensemble

LIBELLE	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Atténuation de charges	60 088,16	25 000,00	30 541,54	25 000,00	14 435,51	25 000,00
Produit des services et du domaine	197 756,01	234 500,00	298 768,02	271 500,00	298 320,96	292 500,00
Impôts et taxes	2 035 658,28	2 035 514,00	2 218 395,85	2 251 078,00	2 364 095,53	2 439 014,00
Dotations et participations	1 167 233,79	1 164 700,00	1 051 254,43	1 084 839,91	1 254 134,85	1 293 900,00
Autres produits de gestion courante	88 904,30	97 000,00	125 778,35	132 000,00	118 063,40	130 000,00
<b>Recettes de gestion</b>	<b>3 549 640,54</b>	<b>3 556 714,00</b>	<b>3 724 738,19</b>	<b>3 764 417,91</b>	<b>4 049 050,25</b>	<b>4 180 414,00</b>
Produits financiers	4 853,00	4 853,00	4 000,00	4 000,00	3 478,40	3 000,00
Produits exceptionnels	1 117,20	-	-	-	7 912,91	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 555 610,74</b>	<b>3 561 567,00</b>	<b>3 728 738,19</b>	<b>3 768 417,91</b>	<b>4 060 441,56</b>	<b>4 183 414,00</b>



VENTILATION DES RECETTES DE GESTION



Des prévisions de recettes de gestion en hausse de +11% par rapport au BP 2022 (+ 3 % par rapport au CA 2022).

# Ce qu'il faut retenir des prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2023.

☐ **Les recettes fiscales** provenant des taxes locales (pour près de 87%) et d'autres impôts .

## La fiscalité locale (Chapitre 731) (détails pages39)

Depuis 2021, la collectivité ne perçoit plus la taxe d'habitation **sur les résidences principales**. En compensation elle reçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à laquelle un coefficient correcteur est appliqué pour neutraliser les écarts.

Le produit des contributions directes pour 2023 est évalué à **2 122 000 €**

	Bases d'imposition effectives en 2021	Base d'imposition prévisionnelles en 2022	Produits attendus
Taxe foncière sur le bâti - Taux : 54,26%	3 908 803	4 151 000	<b>2 252 333</b>
Taxe foncière sur le non bâti - Taux : 79,15%	8 143	8 600	<b>6 807</b>
Produits TH sur <u>les résid. secondaires</u> 15,57%	66 032	71 517	<b>11 135</b>
<b>Produit fiscal prévisionnel ( brut)</b>			<b>2 270 275</b>
<b>Effet du coefficient correcteur sur le produit brut</b>		<b>0,934826</b>	<b>- 147 681</b>
<b>Total fiscalité locale</b>			<b>2 122 594</b>

## Impôts et taxes ( Sauf 731) (détails pages39)

Ce chapitre comprend la fiscalité reversée par la Métropole (AC, DSC, FPIC) : prévisions 2023 : **280 000€**

## **Les Dotations et participations (Chapitre 74) (détails pages 39 et 40)**

Les dotations et participations quant à elles représentent 29% des recettes de fonctionnement de la collectivité (dont 60% uniquement pour la DGF).

Le budget primitif 2023 prévoit une hausse de **3,17%** par rapport au réalisés de 2022 soit **1 293 900 €** se décomposant comme suit :

### **❖ La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : estimée à 716 000 € contre 708 000€**

La loi de finances pour 2023 prévoit une augmentation des enveloppes de la DGF. Compte tenu de l'évolution de la population DGF du Houleme la collectivité table sur une hausse de 1,28% de la part forfaitaire (évaluation basée sur la proportion DGF /POPULATION en 2022 de : 171 €)

A ce stade de l'élaboration budgétaire, nous ne disposons pas de la répartition de la DGF pour les communes pour l'année 2023.

### **❖ Le FCTVA : (partie dépenses de fonctionnement) est estimé à hauteur de : 8 900 €**

### **❖ Les participations diverses ( CAF, syndicat, communes, Département ) : à hauteur de : 234 000 €**

### **❖ Les différentes mesures de compensation ( CFE, TF, TH, Filet de sécurité....) pour : 335 000 €**

## **Autres produits de gestions courantes ( Chap. 75) (détails page 40)**

Ces produits concernent essentiellement les loyers tirés du patrimoine communal (Cabinets médicaux et logements) . Ils sont réévalués par rapport aux prévisions de 2022 pour tenir compte d'une mise en exploitation de l'ensemble des cabinets médicaux.

Recettes attendues : **130 000€**.

**Les produits de la tarification des services publics et de l'occupation du domaine public (Chap. 70)** sont évalués à **292 500 €** soit une hausse de 7,7% par rapport au BP 2022.

## Ventilation fonctionnelle du BP 2023 (INVEST + FONCT)

